

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE
D'ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET
SPORTIVES PRINCIPAL de 2^{ème} CLASSE**

SESSION 2019

ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'un rapport, assorti de propositions opérationnelles, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales.

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 29 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe à la Direction des sports de la commune de Sportville (80 000 habitants), dont le territoire compte des zones fortement urbanisées, mais aussi des espaces verts et naturels (parcs, forêt).

Constatant un recul du nombre de licenciés dans plusieurs clubs et associations sportives locales, les agents de la Direction observent en parallèle une hausse de la demande de pratique libre sur le territoire.

L'adjoint au Maire délégué aux sports vous demande donc de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur les pratiques sportives libres et hors champ compétitif.

10 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles permettant de renforcer le soutien de la commune de Sportville à la pratique sportive libre de ses habitants.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

10 points

Liste des documents :

- Document 1 :** « Les Français veulent plus d'équipements sportifs pour tous et en accès libre » - *La Gazette des communes* - 23 décembre 2015 - 2 pages
- Document 2 :** « Le Sport à Brest » (extrait) - *Ville de Brest* - Consulté le 31 août 2018 - 2 pages
- Document 3 :** « Pratiques ludo-sportives urbaines et sports émergents » (extrait) - *Ministère de la Jeunesse et des sports* - Janvier 2015 - 5 pages
- Document 4 :** « Les villes prennent le chemin de la forme » (extraits) - *Acteurs du Sport* - Mai 2015 - 1 page
- Document 5 :** « Angers Sport 2020 » (extraits) - *Ville d'Angers* - 2015 - 2 pages
- Document 6 :** « Diagnostic entre l'offre et la demande de pratique sportive en France » (extraits) - Jean-Jacques Gouquet, Cyrille Rougier - *Conseil national du sport* - 2016 - 3 pages
- Document 7 :** « L'équipement sportif de demain ? La ville ! » - *Courrierdesmaires.fr* - 8 novembre 2017 - 2 pages
- Document 8 :** « Les chiffres clés du sport en Île-de-France » (extrait) - *Institut régional de développement du sport* - Septembre 2016 - 3 pages
- Document 9 :** « Que sera le sport pour les Français demain ? » (extraits) - *Sportbusiness.club.fr* - 19 mai 2018 - 2 pages

Document 10 : « Street workout : simplicité et résistance » - *Acteursdusport.fr* -
1^{er} septembre 2016 - 2 pages

Document 11 : « L'espace urbain, nouveau terrain de jeu des sportifs » -
Techni Cités - 19 octobre 2016 - 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents
non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*

SPORT

Les Français veulent plus d'équipements sportifs pour tous et en accès libre

Pascal Weil | France | Publié le 23/12/2015

Une étude de la Fédération française des industries sport et loisirs (Fifas) montre que la pratique sportive, en augmentation, s'organise de plus en plus dans un cadre « autonome ». Nombreux sont les pratiquants à souhaiter que les collectivités développent des installations sportives de proximité pour tous et en accès libre.



Pouvoir faire du sport librement sur des équipements de qualité : tel est le principal souhait exprimé par les Français qui ressort d'une étude « Pratiques sportives et infrastructures sportives de proximité » réalisée sur la base d'un sondage par la Fédération française des industries sport et loisirs (Fifas) pour mesurer leurs perceptions et attentes concernant les équipements de proximité. Présentés le 15 décembre en présence de Thierry Braillard, secrétaire d'État aux Sports et de Marc Sanchez, président de l'Association nationale des élus en charge du sport (Andes) partenaires de l'opération, les résultats ont par ailleurs confirmé une pratique sportive en augmentation depuis 2013, qui placerait désormais la France au 11^{ème} rang des pays européens, selon Thierry Braillard.

Vélo, randonnée, natation

Premier élément mis en avant par le sondage : l'inscription progressive du sport dans le quotidien des Français. En effet, 68 % de ces derniers de 18 ans et plus déclarent pratiquer une activité physique et sportive dont 58 % une fois par semaine. Ainsi, avec 34,2 millions de pratiquants, les Français seraient de plus en plus nombreux à se consacrer au sport, ce dont s'est réjoui Thierry Braillard. « Ce chiffre est bien évidemment une satisfaction, pour le ministre que je suis : le sport est un phénomène sociétal essentiel. Mais cela implique également des responsabilités », a-t-il déclaré.

Et sur le podium des sports les plus pratiqués, on retrouve le vélo (24 %), la randonnée (22 %) et la natation (20 %). Le fitness/yoga/musculation, la course à pied et trail, et le football suivent ce trio de tête.

Deuxième enseignement de cette enquête : les modes et les lieux de pratiques évoluent, traduisant « une tendance forte quant au cadre de pratique sportive des français » qui combine une activité exercée au sein des associations sportives et dans des infrastructures municipales « largement installée », et « une montée en puissance des sports qui se pratiquent de manière autonome ». A plus de 70 %, les trois disciplines les plus pratiquées – vélo, randonnée et natation – se font en autonomie soit en plein air soit dans une infrastructure municipale.

L'occasion pour Thierry Braillard de souligner que « la pratique autonome n'est pas incompatible avec la pratique

encadrée, ne serait-ce que par le besoin d'infrastructures, et l'intérêt à disposer de matériel, de repères, de conseils éventuels pour pratiquer le sport en toute sécurité et sans mettre sa santé en danger ». Et d'indiquer la poursuite des travaux engagés par le ministère des Sports avec les acteurs du sport numérique dans le domaine de la promotion des applications destinées à la pratique sportive individuelle, citant par exemple le e-training ou les plates-formes de rendez-vous sportifs. Le ministère poursuivra également les réflexions sur l'installation d'équipements répondant aux besoins de pratiques mixtes – encadrées et libres – dans les territoires dans la perspective de construire des mini-arénas, espaces de pratiques sportives diverses au cœur des villes, utilisables par tous.

Aires de jeux et de loisirs, terrains multisports de proximité...

Dans ce contexte, l'étude met surtout en avant les fortes attentes des pratiquants à l'égard des communes propriétaires des installations sportives. Deux enseignements majeurs apparaissent. 62 % des personnes interrogées souhaitent plus de moyens pour l'accès à une pratique de tous. Ils sont également très nombreux à souhaiter bénéficier d'installations sportives de proximité en accès libre : aires de jeux et de loisirs (57 %), terrains multisports de proximité (55 %) et espaces de fitness en plein air (51 %).

Le focus réalisé par la Fifas sur les aires de jeux pour enfants et les terrains multisports montre que leur taux d'équipement et d'utilisation dans les communes est élevé alors qu'à l'inverse, le déficit d'espace de fitness en plein air – seulement 30 % des Français en bénéficient – oblige ces pratiquants à se tourner notamment vers les clubs privés.

La Fifas s'est également intéressée à la perception qu'ont ces sportifs des installations dans la cité. Ils sont 91 % à considérer qu'elles permettent à ceux qui n'ont pas les moyens de payer un club privé de pratiquer un sport. 86 % d'entre eux jugent ces équipements sportifs de proximité comme un espace de mixité sociale et 85 % comme « un lieu de vie essentiel au cœur de la commune ». « Cela démontre combien le rôle du sport dans le vivre ensemble est capital, mais cela montre également que cette vision est partagée par les utilisateurs, par les habitants, les citoyens eux-mêmes. C'est pourquoi nous devons encore développer cette offre sportive, à travers des équipements structurants pour la vie locale », a indiqué Thierry Braillard.

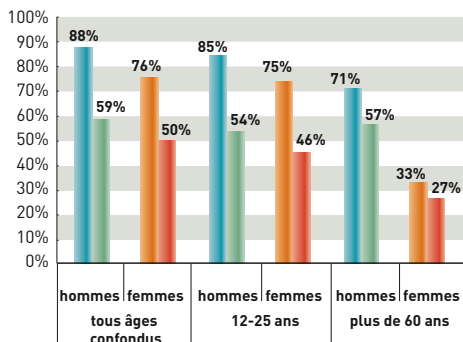
Nouveaux besoins et défis pour les maires

Enfin, les personnes sondées ont exprimé de nouveaux besoins d'équipements en direction des collectivités, qu'il s'agisse de la construction de murs d'escalade, de parcs de glisse urbaine ou encore de terrains de padel-tennis. Ils souhaitent aussi voir se développer des plateformes de réservation pour utiliser les installations sportives payantes, et l'intégration de la connectivité avec les mobiles au sein des équipements. L'occasion pour Marc Sanchez, président de l'Andes, de souligner le « véritable challenge » pour les maires et élus locaux en charge du sport, « véritables généralistes du sport », qui est de « préserver, défendre et renforcer la dimension associative de la pratique sportive mais également tenir compte et anticiper les nouvelles tendances avec le rapport à la nature et à la santé, sans omettre les besoins liés à la connectivité des équipements ».

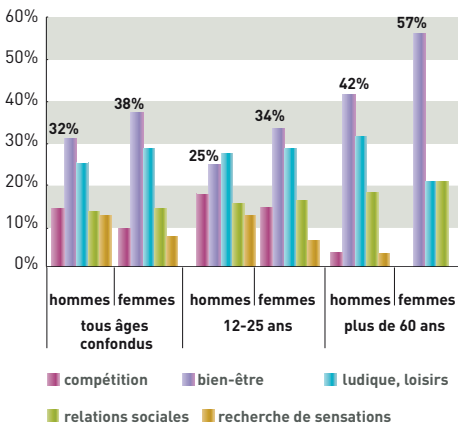
Les seniors (60 ans et plus)

Sur Brest, 55% des seniors ont pratiqué une activité physique et sportive (APS) au cours des douze derniers mois. Bien que cette tranche d'âge ait un taux de pratique moindre, on constate, depuis 2003, à l'échelle nationale, un essor de la pratique sportive de 11%⁶. Les seniors sont particulièrement présents sur les activités auto-organisées (marche, vélo, jogging) à 48% et sur les activités aquatiques à 18%. Avec des motivations quasi-exclusivement basées sur le bien-être et le loisir, la pratique des seniors reflète pleinement les nouvelles caractéristiques de la pratique sportive et constitue aujourd'hui un domaine d'activités en forte croissance pour les acteurs du sport⁷.

Le taux de pratique en fonction du genre et de l'âge



Les motivations de la pratique en fonction de l'âge et du genre



Les types de pratique

Avec 27% de pratiquants, les sports de nature sont les 1^{res} activités physiques et sportives des Brestois. La randonnée, les activités nautiques, le vélo, l'escalade, l'équitation et la diversité de leurs déclinaisons y sont représentées. Les sports collectifs et les sports aquatiques constituent la suite du podium avec respectivement 18% et 14% de pratiquants.

Le type de pratiques sportives varie selon le genre : les sports collectifs et de raquettes sont majoritairement pratiqués par les hommes alors que l'on retrouve une majorité de femmes dans les sports artistiques, gymniques et aquatiques. Les sports de nature dérogent à ce constat avec une mixité avérée. Les fédérations notent en effet une représentation significative des femmes avec 41% des effectifs⁸.

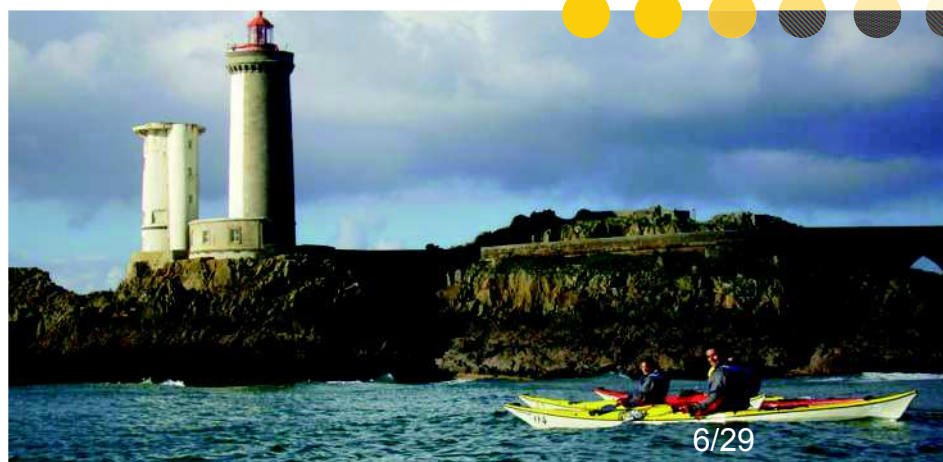
Cette mixité se retrouve au niveau du profil social des pratiquants. Bien que certaines disciplines nécessitent un investissement matériel conséquent, des sports comme la randonnée ou la course à pied permettent une démocratisation de la pratique⁹.

Les sports de nature

En France, avec 15 millions de pratiquants¹⁰, les sports de nature se sont répandus, voire banalisés. Sur le plan sociologique, l'analyse des pratiques sportives de pleine nature doit tenir compte de plusieurs critères qui influent de façon déterminante sur leur évolution : croissance des loisirs, idée de liberté de temps et d'espace, volonté d'un retour à la nature, dimension éducative et souhait d'une pratique sportive familiale et conviviale sont autant d'aspirations auxquelles les sports de nature répondent. À l'échelle brestoise, cette volonté de liberté se retrouve avec 66% des pratiquants de sports de nature qui déclarent pratiquer en dehors de structures associatives.

Sur ce champ d'activités, Brest dispose d'un potentiel hors pair en offrant à 10 minutes du centre-ville des spots de kayak, escalade,

⁶ Salon SLTT (Sports Loisirs Tourisme et Territoire), Portes de Versailles, novembre 2010
⁷ Ibid.
⁸ Les sports de nature en France, Stat info, 2008.
⁹ Conseil National des APS-Rapport au ministère portant sur les sports de nature, 2002.
¹⁰ Enquête sur les pratiques sportives en France menée par le Ministère des sports et l'INSEP, 2000



randonnée, plongée... Ces espaces de qualité attirent de nombreux pratiquants : 44% de l'échantillon déclarent pratiquer au sein de ces espaces. Cette variété constitue un atout précieux pour le territoire qui, dans une optique de tourisme sportif, est également un élément d'attractivité et de valorisation. Depuis les années 2000, le tourisme sportif est un phénomène en pleine expansion, notamment sur les destinations présentant un potentiel d'espaces naturels propices à la pratique. Sur les 73% de Français qui partent en vacances, 51,6% pratiquent une APS durant leur séjour. Les acteurs du tourisme de Brest métropole océane ont intégré ces données¹¹ en utilisant les activités nautiques et la randonnée comme moyen de découverte de la diversité naturelle, culturelle et historique du pays de Brest.

Ce potentiel naturel est complété par des qualités d'encadrement :

82 associations sportives (20%) proposent des sports de nature. Avec plus d'un Brestois sur 4 qui a adopté ces sports, ils se positionnent en 1^{re} place des activités physiques. Victimes de leur succès, des disciplines comme la plongée ou l'escalade connaissent des difficultés d'encadrement et de disponibilité des installations pour répondre à cet engouement.

Les activités aquatiques : synonymes de bien-être et de liberté

Les résultats relatifs aux sports aquatiques sont à mettre en perspective avec l'engouement actuel pour les activités de bien-être et avec la fréquentation publique des piscines qui est en progression. Entre 2009 et 2010, on a observé sur les piscines brestoises, une augmentation des entrées publiques et associatives. Ces activités répondent en effet aux principales motivations et modalités qui poussent les Brestoises à pratiquer :

- La recherche de bien-être évoquée par 61% d'entre eux.
- La liberté des horaires (32%) et l'absence d'objectifs compétitifs (16%) sont invoqués comme raison de non engagement en club. L'engouement pour ces activités est une tendance nationale qui conduit les acteurs de ce domaine à faire évoluer l'offre aquatique.

Essor des pratiques auto-organisées

La pratique auto-organisée se définit comme une forme de pratique sportive autonome, hors des structures fédérales. La croissance de ces pratiques est une tendance lourde

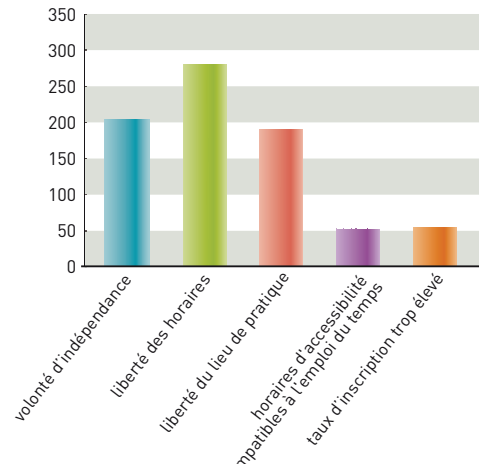
en France puisque plus des deux tiers des pratiquants ne sont pas adhérents à une structure¹². En parallèle sur le plan sociologique, l'individualisation est décrite comme une caractéristique majeure des mutations sociétales fortes des deux dernières décennies.

Au niveau national, le monde fédéral ressent cette évolution avec une diminution du nombre de licenciés de 6% en 9 ans (entre 2001 et 2010).

Sur Brest, le constat est particulièrement marqué avec une chute du nombre de licenciés de 13% en 4 ans. Depuis 2007, l'effectif global a en effet diminué de 4300 licenciés. Ces chiffres posent la question de l'adéquation entre l'offre sportive institutionnelle et les attentes des pratiquants. Sur notre territoire, les principales raisons mentionnées pour expliquer cette tendance sont la liberté des horaires, des lieux de pratiques, mais aussi des tarifs d'inscription trop élevés.

¹¹ Étude du plan marketing Office du tourisme BMO menée par le cabinet Co Managing, 2010.
¹² Stat info, décembre 2010.

Les raisons de la pratique auto-organisée des Brestoises



En outre, l'enquête brestoise démontre qu'une majorité de sportifs pratique hors clubs et a une pratique plurielle. Sur les 82% de pratiquants, 40 % s'adonnent à plusieurs disciplines. Le pratiquant s'épanouit grâce à la diversité des disciplines et la complémentarité des modalités de pratiques. Ce phénomène illustre la pluralité du sportif d'aujourd'hui.



La ville est particulièrement propice à l'émergence de nouvelles pratiques sportives. Souvent considérées comme des marqueurs de la culture contemporaine, elles transforment l'espace public urbain en espace récréatif et ludique.

Échasses urbaines, parkour, street-golf, street ball, quick soccer... difficile de s'y retrouver tant les anglicismes sont nombreux et le vocabulaire, propre à des communautés dont on connaît peu les pratiques, étoffé. (...)

PRATIQUES LUDO-SPORTIVES URBAINES SPORTS ÉMERGENTS

Savoirs et Références

h istorique et définitions

Depuis plus de 30 ans, de nouvelles pratiques se sont progressivement imposées en dehors des cadres réservés à la pratique sportive officielle.

► Sports de glisse, glisse urbaine

La « glisse urbaine » s'enracine dans les années 70-80, dans des pratiques sportives de nature qui utilisent les vagues et le vent à la mer avec le surf, le wind surf ou le kite surf (planche aérotractée) et en montagne avec le snow board, le snow scoot ou le VTT.

Le rapport privilégié avec la nature et les sensations des pratiquants prennent alors le pas sur la performance et le respect de « règles du jeu ». Les pratiques urbaines les plus influencées par ces représentations sont le skate, le BMX et le roller.

à savoir

Le roller devient l'emblème des sports alternatifs dans les années 90. Il est le premier à utiliser des surfaces, du mobilier ou de l'architecture urbaine comme les trottoirs, les rampes, les bancs...

Pour faire face au développement des pratiques ludo-sportives autonomes, les villes aménagent des espaces en accès libre, dans la continuité des Bases de Plein Air et de Loisirs (BPAL) créées par le ministère de la Jeunesse et des Sports au milieu des années 70. Aujourd'hui, il n'existe plus de politique urbaine sans prise en compte des espaces publics et de leur usage en des termes qui permettent aux habitants de circuler et de pratiquer librement leurs activités favorites. L'attention portée à ces lieux, générateur de lien social, est partout affichée par les pouvoirs publics.

à savoir

Le skatepark est emblématique de ces nouveaux espaces.

Dédié principalement aux sports de glisse urbaine, il accueille aussi les artistes qui se revendiquent de cette mouvance.

► Des pratiques codifiées

Contrairement aux sports traditionnels, à la fois organisés et règlementés, les nouvelles pratiques surgissent le plus souvent au sein d'une communauté qui s'auto-fédère progressivement autour de trois grands principes : la beauté du geste, l'expérience et la mise en spectacle.

Le nouveau sport se développe généralement autour d'un petit nombre de pratiquants qui associent à leur pratique une manière d'être, un style de vie et de nouveaux modes de consommation. Le tout se décline autour d'un « look » vestimentaire, un genre musical, un style graphique et un vocabulaire propre, qui produisent un véritable sentiment d'appartenance.

à savoir

Le street ball ou basket de rue véhicule toute une culture propre avec un habillement codifié, un vocabulaire original et un comportement qui permet aux pratiquants de se reconnaître en dehors des temps de pratique.

Les pratiquants se retrouvent dans un mode de consommation d'autant plus sensible aux prescripteurs, qu'ils utilisent largement les réseaux sociaux pour assurer leur promotion, comme les XGames qui comptabilisent plus de 30 millions de vues sur Youtube.

BON à SAVOIR

Skateboard et représentations

Le skate-board (planche à roulettes) dispose de son propre environnement culturel. Le graff et le style musical complètent en effet l'aspect sportif de cette activité. Le tout s'enracine dans la culture hédoniste des surfers californiens.

À partir des années 1990, la pratique du « street skating » (patinage à roulette de rue) se généralise en France, quand une industrie du skateboard voit le jour. L'image de cette activité évolue alors progressivement vers de nouvelles formes de contestation sociale urbaine.

Les règles proviennent du groupe et évoluent rapidement. La plupart du temps, ces pratiques s'auto-arbitrent.

La presse se fait l'écho de ces nouvelles disciplines en pleine vogue.

Pour en savoir +

Lire l'article du Monde intitulé « Sports en parc » du 15 novembre 2014.

 www.lemonde.fr/

■ Depuis 1995, l'UCPA s'empare de ces nouvelles pratiques avec un objectif fondateur : répondre aux attentes des jeunes et valoriser leur énergie positive.

Par le biais de ses produits vacances, l'UCPA accueille chaque année près de 1 000 jeunes de 7 à 17 ans sur toute la France avec 13 destinations dédiées. Par ailleurs, pas moins de 130 000 passages sont enregistrés sur de la pratique libre et plus de 5 000 scolaires rejoignent chaque année les équipements de loisirs sportifs gérés par l'UCPA à Marseille (13), Bois-le-Roi (77), Vaulx-en-Velin (69) et Paris (75) pour s'initier aux glisses urbaines.

■ Le roller qui tenait le pavé dans les années 90, a progressivement reculé pour laisser place aux trottinettes, qui occupent aujourd'hui 70% des espaces, aux BMX (20%) et aux skates (8%). L'UCPA a su s'adapter en proposant, par ailleurs, des stages permettant de relier des activités dont la culture et/ou les qualités motrices étaient en lien (skate/surf, BMX/VTT, multiglisses/trottinette,...).

■ Rares sont les opportunités d'emploi à temps plein dans ces activités, ce qui freine quelque peu les passionnés à se lancer dans cette branche professionnelle. L'institut de formation « UCPA Formation » prépare cependant les talents qu'elle détecte en les orientant vers un BPJEPS pluridisciplinaire dit Activités Physiques Pour Tous (APT) et les spécialise par la suite, afin de garantir la qualité de ses prestations, et pour pérenniser leur emploi à leur sortie de formation (ex : patin à glace-roller). En partenariat avec le ministère des Sports, l'UCPA a récemment participé à une campagne dite « Partageons le skate park » et poursuit sa mission première qui vise le lien social.

Pour en savoir +

Anne-Laure PUJO : Référente Nationale des Activités de Glisse Urbaine.

✉ alpujo@ucpa.asso.fr

📱 www.ucpa-vacances.com/sport/

► Des contours sans limites ?

Difficile de donner une définition précise des sports urbains, tant leurs contours semblent indéfinissables et les disciplines ou mariages de disciplines auxquels ils donnent naissance, sans limites.

à savoir

Pour rendre compte de cette situation, la fiche contient de nombreux termes employés par les différentes communautés de pratiquants. Certains sont traduits en français, quand la traduction existe, d'autres sont expliqués. La présentation de ces pratiques sur le site Wikipedia, permet de découvrir toutes les nuances terminologiques employées.

En témoigne la diversité du matériel utilisé qui semble se renouveler en permanence au gré de l'utilisation de l'espace public. La richesse sémantique, qui rend compte de chacune de leurs évolutions, est aussi un indicateur de cette richesse: BMX street (BMX de rue), bike-polo (polo à vélo), échasses urbaines, quick soccer, skateboard (planche à roulettes double dutch (double corde), basket et foot de rue, golf ou spéléo urbaine, tennis-ballon ou roller acrobatique, slack line, art du déplacement...

La difficulté à les définir avec précision se retrouve dans la richesse de la terminologie employée pour les qualifier: sports urbains, sports de rue, sports alternatifs, sports émergents, pratiques ludosportives urbaines...

à savoir

La Commission générale de terminologie et de néologie recommande d'ajouter la mention de rue à tous les noms des sports concernés par ces formes de pratique.

Leur renouvellement permanent, l'innovation qui les caractérise et leurs modalités de pratique, ne favorisent ni la connaissance ni la reconnaissance de ces pratiques, dont l'appartenance au monde du sport est souvent contestée.

On peut cependant classer ces activités selon un découpage par familles de disciplines et par espaces de référence de pratique. Cette approche permet de distinguer glisses urbaines, pratiques déambulatoires et sports de ballon.

à savoir

Le site internet France Terme est consacré au lexique recommandé au Journal officiel de la République française. Il regroupe un ensemble de termes de différents domaines, dont le sport ; une façon de découvrir l'évolution du langage et la place des anglicismes dans ces pratiques.

Pour en savoir +

 www.culture.fr/franceterme/

► Pratiques fédérées, pratiques non fédérées

En France, le monde du sport s'organise historiquement autour du mouvement sportif qui accorde à la compétition une place prépondérante. L'émergence de ces nouvelles pratiques citadines et le développement exponentiel de la pratique dite libre, bouscule cette organisation.

BON à SAVOIR

Pratique encadrée, non encadrée, pratique libre ou pratique auto-organisée

Toute activité qui génère une inscription auprès d'une structure sportive, qu'elle soit privée ou non et qui implique un minimum d'encadrement, même s'il s'agit d'un simple encadrement de type conseil, peut être considérée comme une pratique encadrée.

Les individus qui n'appartiennent à aucune structure sportive, qui ne possèdent aucune licence, qui n'ont suivi aucun cours, ni entraîné, ni stage dans l'année et qui n'ont participé à aucune manifestation sportive, relèvent alors de la pratique « libre ».

 www.iau-idf.fr/

En 1985, l'activité sportive se pratiquait dans le cadre d'une fédération affiliée pour un sportif sur deux, mais cette proportion est passée à une personne sur quatre en 2008.

En 2013, selon l'Institut régional de développement du sport (IRDS), un Parisien sur deux pratique un sport en dehors de toute structure institutionnelle (contre 16 % en club).

Le basket illustre bien cette évolution. Le nombre de pratiquants peut en effet être évalué aux alentours de 2 000 000 pour environ 450 000 licenciés, dont très peu pratiquent le « street ball » ou basket de rue.

à savoir L'appareil statistique national ne recense que les pratiquants rattachés à une fédération sportive.

Certaines pratiques sont très codifiées, sans pour autant être rattachées à une Fédération sportive agréée. C'est le cas du Futsal dont les règles du jeu sont empruntées au handball, au basket-ball et au water-polo.

Si les règles originelles, qui se sont élaborées en Amérique du Sud à partir des années 50, sont celles qui sont pratiquées aujourd'hui par l'Ufolep, la FFF (Fédération Française de Football) suit les règles de la FIFA (Fédération Internationale de Football Association).

La « Fédération tennis ballon » est, quant à elle, rattachée à la fédération internationale de football tennis, sans pour autant relever de la Fédération française de tennis ou de la FFF.

On peut enfin citer le roller, dont le nombre de pratiquants est évalué à environ 7 millions, alors que la Fédération Française de Roller Sports (FFRS) ne compterait que 55 000 licenciés. Ce ratio est d'autant plus marquant qu'il concerne une fédération dont l'évolution illustre bien la capacité des sports fédérés à intégrer de nouvelles pratiques.

(...)

Les villes prennent le chemin de la forme

Acteurs du sport | 01/05/2015 | David Picot

Pour favoriser la pratique sportive, les collectivités territoriales ne se contentent plus de mettre à disposition des équipements ou de distribuer des subventions. Elles incitent désormais leurs concitoyens à se bouger, quitte à encadrer directement des activités physiques et sportives dans l'espace public. Un nouveau rôle avec des objectifs de santé publique mais aussi de lien social.

« Une ville en forme est une ville qui avance », résume de belle manière, Arielle Piazza, adjointe au maire de Bordeaux en charge de la jeunesse, des sports et de la vie étudiante. « Les villes doivent s'engager directement pour favoriser la santé et le bien-être des populations ».

Mettre les habitants en selle

Pour faire « avancer » sa ville, quoi de mieux que de mettre ses habitants en selle puis de leur proposer un réseau cyclable digne de ce nom? C'est en effet l'approche adoptée par plusieurs cités comme Angers (Maine-et-Loire), -Blagnac (Haute-Garonne), -Bordeaux (Gironde), Chambéry (Savoie), Dunkerque (Nord), Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) et encore Strasbourg (Bas-Rhin). Par rapport à des pays comme le Danemark, la France apparaît toutefois en retard en la matière. Il existe pourtant un texte qui impose aux collectivités territoriales de mettre en place des aménagements cyclables, lorsqu'elles effectuent des travaux sur la voirie: l'article 20 de la loi sur l'air et sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, dite loi Laure (n° 96-1236 du 30 décembre 1996). Il est très peu appliqué mais une progression semble perceptible: en 2011, 21 % de la voirie étaient aménagés contre 26 % en 2013. (...)

Pratique libre

Outre le développement du réseau cyclable, la mise à disposition gratuite d'un vélo constitue aussi un bon moyen d'inciter sa population à bouger. C'est le cas à Blagnac ou à Angers avec le programme Vélocité, destiné aux personnes dont le domicile ou le lieu de travail est situé sur la ville d'Angers. Au total, 2500 vélos de Vélocité sont actuellement en circulation, contre 500 en 2004, à la création du dispositif. « Pédalons et marchons » est aussi le credo d'Arielle Piazza (Bordeaux). « Chaque Bordelais a effectivement accès à un vélo gratuit toute l'année, qu'il ramène le soir à domicile », souligne-t-elle. Mais ce dispositif s'inscrit dans une politique visant à favoriser une pratique libre. Des cours de fitness sont organisés par la mairie, un dimanche par mois, sur les quais. Pour le tai-chi, direction le jardin botanique, toujours le dimanche à 11 heures. Des séances de gymnastique suédoise se déroulent aussi dans les quartiers, encore le dimanche. Des agrès ont aussi été disposés sur des places publiques.

L'équipement provoque l'attitude

« Les activités physiques, c'est comme les bibliothèques: lorsqu'elles sont gratuites et qu'elles se rapprochent des gens, ces derniers se les approprient. Et cela crée du lien social », poursuit l'élue bordelaise. Sa grande fierté reste le Parc des sports Saint-Michel, ses 5 hectares et ses équipements en accès libre depuis 2008. Football, basket-ball, beach-volley, pelote basque, badminton, rink-hockey, etc., la ville met à disposition trois éducateurs territoriaux (deux en permanence) sur le site. « Ils ne sont pas chargés d'animer les pratiques mais de les réguler », glisse Arielle Piazza. « Ils distribuent le matériel comme les raquettes et s'assurent que les terrains ne sont pas toujours utilisés par les mêmes personnes ». Elle poursuit: « Il est important d'identifier un lieu en ville qui réunit les habitants pour aller vers une démarche d'activité physique. Dans notre cas, l'équipement a provoqué l'attitude. Si bien qu'aujourd'hui, non seulement ce parc est utile à la pratique, mais il est aussi un lieu de rassemblement pour des petits groupes en partance vers des marches nordiques ou des footings ». Biarritz aussi a pris les « chemins de la forme », le nom de son concept de parcours de santé urbains, adaptés à tous les publics. Il repose sur l'utilisation de mobilier urbain (bancs publics, trottoirs, escaliers) mais aussi de bornes interactives. Celles-ci permettent même - grâce à un flashcode - de visualiser des exercices. De quoi atteindre allègrement le cap des 30 minutes d'activités physiques par jour, recommandées par les autorités sanitaires. (...)



ANGERS SPORT — 2020... —

Axes / Orientations / Actions
Perspectives pour le développement du Sport à Angers



© Sébastien Gaudard

(...)

ORIENTATION 2 : ACCOMPAGNER LA PRATIQUE AUTONOME

- **Piloter un programme pluriannuel d'équipements de proximité**

Principes - Programmer et financer la réalisation d'aménagements sportifs de proximité dans la ville afin de favoriser la pratique autonome.

- **Mettre en place des aménagements valorisant des propositions de parcours**

Principes - Valoriser et rendre visible des propositions de parcours de forme ou de footing urbains selon des niveaux de difficultés, de distance ou de durée.

- **Créer un dispositif de recueil d'idées et d'expériences des pratiquants autonomes**

Principes - Il s'agit de recueillir les idées et suggestions des habitants qui pratiquent le sport en dehors de structures traditionnelles afin de bénéficier d'une expertise d'usage.

SYNTHESE

Diagnostic entre l'offre et la demande de pratique sportive en France

Etude réalisée par
Jean-Jacques GOUGUET
et Cyrille ROUGIER
.....
Contact : rougier@cdes.fr

Depuis plusieurs années, tous les experts constatent une mutation profonde dans la demande sociale de pratique sportive.

Cette demande se structure de plus en plus autour de la santé, du loisir, de la convivialité, de la nature, et non plus en priorité autour de la compétition.

D'autre part, l'offre de pratique est en train de se diversifier avec le développement d'un secteur marchand (salles privées, coaching...) aux côtés du secteur associatif.

Ce diagnostic du décalage entre l'offre et la demande de pratique présente non seulement une synthèse des différents travaux sur le sujet mais apporte également un contenu spécifique.

Elle propose en effet, à partir d'une approche quantitative, une typologie originale des pratiquants d'APS susceptible d'être transposée à l'avenir.

Elle développe également une démarche qualitative de l'offre de pratique à travers des entretiens menés auprès d'individus représentatifs de la diversité actuelle de l'offre.

Ce travail permet de dresser un diagnostic le plus précis possible du décalage entre la demande et l'offre de pratique sportive en France et propose des axes stratégiques de réflexion à destination des membres du CNS et de tous les acteurs du sport.

Pour établir ce diagnostic et proposer des pistes de réflexion, le Centre de droit et d'économie du sport (CDES) a développé deux types d'approches complémentaires :

une approche quantitative établissant une synthèse des études statistiques réalisées en France

une approche qualitative reposant sur l'information recueillie par entretiens approfondis auprès d'acteurs de l'offre de pratique

MUTATIONS

DÉCALAGES

LEVIER S

L'ampleur du champ

S'intéresser à la pratique sportive pose nécessairement la question de la définition de celle-ci. Plutôt que de proposer une définition des pratiques sportives qui prétendrait mettre fin à plusieurs décennies de débats scientifiques, nous avons cherché à définir une typologie des différents pratiquants sportifs tenant compte de l'hétérogénéité des pratiques.

Cette typologie constitue la première originalité de notre travail.

Il est en effet indispensable de **mettre au point une définition standardisée de la pratique sportive** dans la mesure où les études menées en France à ce jour n'utilisent pas la même définition. Dans ces conditions :

- Comment peut-on comparer les résultats ?
- Comment repérer des évolutions temporelles si la définition change d'une étude à l'autre ?

Trois critères ont été retenus pour cette typologie :

- le **volume d'activité** (déterminé à partir de la fréquence de la pratique),
- l'**orientation de la pratique** (tenant compte des motivations des pratiquants),
- son **intensité** (corollaire indirect des deux premiers critères).

L'ébauche d'une typologie

La prise en compte du volume d'activité et de l'orientation de la pratique permet de faire émerger quatre grands profils de pratiquants.

Compétiteurs

5,9 millions de personnes
12,5% des pratiquants

Les compétiteurs sont ceux qui cumulent un volume d'activité important (plus d'une fois par semaine) avec une recherche de performance. Il est possible de les assimiler à des pratiquants sportifs assidus et pour lesquels la compétition est prégnante.

Amateurs

28,1 millions de personnes
60% des pratiquants

Les amateurs sont ici entendus comme des pratiquants dont le volume d'activité est régulier (au moins une fois par semaine) et dont la pratique est avant tout orientée vers le loisir (ni utilitaire, ni performance). Ils peuvent donc avoir une pratique intensive (plus d'une fois par semaine), mais sans compétition ou à l'inverse participer à des compétitions, mais avec une intensité faible. Ils sont largement majoritaires.

Occasionnels

12,8 millions de personnes
27% des pratiquants

Les occasionnels concernent des personnes qui pratiquent peu et de façon irrégulière (moins d'une fois par semaine), voire exclusivement lors des vacances, en général dans une optique de loisirs.

Non-pratiquants

5,8 millions de personnes
11% de la population âgée de 15 ans et plus

Enfin, les non-pratiquants renvoient aux personnes ne déclarant aucune APS à l'année. Leur nombre est à peu près équivalent à celui des compétiteurs.

Cette typologie rend d'ores-et-déjà possibles plusieurs commentaires :

- Il y a tout d'abord la question de l'**homogénéité de chaque catégorie**. On comprend bien que les « amateurs » intensifs se rapprochent des « compétiteurs », que les « non pratiquants » peuvent inclure des « utilitaires » (marche, vélo, skate, etc.) qui les rapprochent des « amateurs », etc.
- Un autre enseignement de cette répartition est la **faiblesse des effectifs de la catégorie des compétiteurs** et donc du profil des pratiquants alliant pratique intense et compétition, alors même que l'offre de pratique a longtemps été pensée pour eux. Au contraire, **les amateurs apparaissent très largement majoritaires** et même les occasionnels sont, eux aussi, largement plus nombreux que les compétiteurs.
- Enfin, au-delà des questions d'intensité de la pratique et de son éventuelle dimension compétitive, il ressort également **une relative faiblesse de la pratique en club ou association** puisqu'elle ne concerne qu'environ 30 % des pratiquants. En effet, si les compétiteurs pratiquent à 75 % en clubs, les amateurs sont 71 % à pratiquer hors structure.
- Les politiques publiques sportives devront tenir compte de ce premier élément de cadrage.

Les mutations dans la demande sociale de pratique sportive

L'évolution de la demande sociale de pratique sportive se caractérise principalement par quatre tendances lourdes :

- une **massification**, que ce soit au niveau des licences que des déclarations de pratique,
- une **démocratisation** relative avec un accès élargi à la pratique mais qui reste soumis à l'influence de certaines variables socio-démographiques,
- une **diversification** avec une hétérogénéité très forte des activités et de la façon de les pratiquer,
- une **concentration** avec une demande fortement orientée vers des activités dont la pratique autonome est aisée.

Ces évolutions se retrouvent par ailleurs à la fois au niveau **des profils** de pratiquants et **des motifs** de la pratique.

MUTATIONS



Evolution des profils de pratiquants

L'analyse de l'évolution des profils de pratiquants souligne l'influence persistante d'un certain nombre de facteurs socio-démographiques dans le volume d'activités et le type de pratiques sportives.

Le genre et l'âge, éléments déterminant de la pratique

Il est observé à la fois un rapprochement des taux de déclaration de pratique (homme/femme) mais aussi le maintien d'un certain nombre de différences sur les modalités de la pratique (moins licenciée et en compétition pour les femmes).

L'âge continue par ailleurs de constituer un élément déterminant dans la pratique sportive, avec une activité qui décroît à mesure que l'âge augmente, même s'il faut souligner un allongement de la durée de la pratique.

Le niveau de diplôme et de revenus

Les niveaux de diplôme et de revenus demeurent des facteurs décisifs à la fois dans le volume de la pratique (plus ils sont élevés, plus l'activité est importante) mais aussi et surtout dans ses modalités (choix de l'activité, espaces de pratique, etc.). L'importance de ces deux facteurs a pour conséquence le maintien d'un certain nombre de différences selon les professions et catégories socio-professionnelles (PCS).

Le lieu de résidence influence les activités pratiquées

Le lieu de résidence demeure lui aussi un facteur influent sur la pratique sportive, puisque si les taux de pratique sont à peu près les mêmes en milieu urbain et rural, les activités sont bien souvent différentes, du fait de la nature des équipements mais aussi des caractéristiques socio-démographiques des populations de ces espaces.

Le maintien de l'influence de ces facteurs doit être pris en compte dans les différentes politiques sportives afin d'éviter l'écueil de penser que la massification de la pratique signifie sa démocratisation, mais aussi pour mieux cerner les enjeux à venir du développement du sport : la féminisation du sport, la place grandissante des seniors, l'accès de tous à la pratique, l'importance du sport scolaire, etc.

Evolution des motifs de la pratique

Autre dimension majeure de l'évolution de la demande sociale de pratique sportive, celle des motivations.

Depuis plusieurs décennies désormais, on constate une perte de vitesse des critères liés à la compétition et/ou à la performance, au profit d'autres motivations : la santé, la convivialité, le contact avec la nature, la dimension ludique, etc.

Cette tendance de fond ne signifie pas qu'elle touche l'ensemble des pratiquants de la même manière. Les études sur les pratiques culturelles et sportives montrent des différences de représentation de la pratique et donc des critères de motivation en fonction du milieu social. Toutefois, les évolutions constatées au niveau des profils de pratiquants (notamment avec la part grandissante des seniors) laissent à penser que cette orientation de la pratique vers des motivations autres que la seule compétition devrait se confirmer à l'avenir.

A partir de tous ces constats, de multiples questions politiques peuvent se poser :

- Faut-il enrayer la baisse du poids relatif des « compétiteurs » ?
- Faut-il diversifier la pratique des « amateurs » concentrée sur quelques sports (gymnastique, footing, randonnée, vélo) ?
- Comment inciter les « non pratiquants » à rejoindre les rangs du sport ?
- Comment attirer les « utilitaires » vers des pratiques sportives ?
- Comment améliorer l'accessibilité des publics défavorisés ?
- Comment répondre à la demande pour de nouvelles pratiques ?
- Comment prendre en compte les pratiques hors structure ?

L'équipement sportif de demain ? La ville !

Courrier des Maires.fr par David Picot

08/11/2017

L'aménagement sportif des territoires ne se limite plus aux équipements. Parcs, places et autres berges.... L'espace urbain se structure pour accueillir des disciplines en accès libre. Et favoriser les mobilités.

«Circuit rustique d'activités physiques aménagé ». L'appellation ne respirait pas franchement la modernité. Stars des villes actives des années 1980, les bons vieux Crapa devenus progressivement des « parcours-santé » vivent une nouvelle jeunesse. Façon 2.0, à l'image de ce qu'a mis en place la ville d'Istres (Bouches-du-Rhône) pour rendre interactif trois de ses parcours-santé forestiers et urbains. Des bornes sont apparues pour guider – grâce à un flashcode à utiliser avec son smartphone – le sportif sur l'utilisation d'agrès et d'appareils de renforcement musculaire disposés tout au long des parcours. Sans oublier la petite touche pédagogique puisque le dispositif fournit aussi des informations touristiques, selon l'endroit où l'on se trouve.

Ne pas opposer les pratiques

Tout aussi connectée, la ville de Lyon (Rhône) propose depuis cet été une application baptisée Enforme@Lyon pour inciter sa population à pratiquer des activités physiques. Au programme, onze parcours audioguidés classés, à l'image des pistes de ski, en vert, bleu ou rouge, suivant la distance et l'importance du dénivelé. Chacun est parsemé d'ateliers qui utilisent majoritairement le mobilier urbain, des agrès de « street workout » (entraînement de rue), installés sur l'espace public. Des vidéos en ligne permettent une bonne utilisation. « Le but est de rendre accessible et de promouvoir la pratique physique qui garantit la meilleure des santés, pour toutes et tous », explique Yann Cucherat, adjoint au maire délégué aux sports et ancien champion de gymnastique. « On souhaite développer l'idée de sport " quand on veut ", que ce soit au sortir du travail ou sur la pause méridienne. » L'élus insiste toutefois sur la volonté de ne « pas opposer pratiquants libres et fédéraux. La pratique libre est plutôt complémentaire. On le voit avec les terrains de proximité qui permettent aux footballeurs ou aux basketteurs de parfaire leur technique et leur jeu, en dehors du cadre de l'association sportive qu'ils choisissent. »

Avec sa démarche « Nantes terrain de jeux », la cité des ducs de Bretagne (Loire-Atlantique) s'est appuyée sur les témoignages de sportifs pour mettre en place sa politique de pratiques libres. De quoi faire émerger des dispositifs très demandés comme des circuits de course à pied et des agrès d'entraînement de rue, décidément en vogue. Mais aussi des aménagements indispensables pour ne pas nuire aux pratiques, notamment nocturnes. « Nous avons installé des lampadaires dans certains endroits sombres, le long de l'Erdre par exemple », rapporte la mairie.

Place aux équipements de proximité

Les exemples de ce type se multiplient à travers le pays, au même titre que l'investissement de parcs publics. C'est le cas du mythique parc des sports de Marville (35 hectares, Seine-Saint-Denis) ou du parc Saint-Michel de Bordeaux (5 hectares, Gironde). Dans ce dernier, les équipements sont en accès libre depuis 2008 pour des pratiques diverses : beach-volley, pelote basque, badminton, rink-hockey, etc. Deux éducateurs territoriaux assurent une présence permanente sur le site. L'adjointe chargée des sports, Arielle Piazza, insiste : « Il

est important d'identifier un lieu en ville qui réunit les habitants pour aller vers une démarche d'activité physique. »

C'est ainsi que de nombreux équipements de proximité, en plein air et en accès libre, fleurissent en France. Skateparks, aires d'escalade, city stades... Ils répondent à une demande sociale spécifique pour un faible coût : 65 000 € pour le city stade des Sables-d'Olonne (Vendée) construit en 2016. Dans le cadre du dernier projet de loi de finances, 10 millions d'euros ont été débloqués en faveur du plan Héritage 2024. Il s'agit d'accompagner – par l'intermédiaire du Centre national de développement du sport (CNDS) – la réalisation d'équipements sportifs légers. Objectif du ministère des Sports : « Démultiplier les espaces de pratique au plus près de la population ».

Des villes pour bouger

Au-delà des pratiques sportives, les villes se mobilisent enfin pour favoriser les mobilités. Comme le résume Alexandre Feltz, adjoint chargé de la santé à Strasbourg (Bas-Rhin), «l'activité physique, c'est bien. Mais le véritable enjeu, pour une collectivité, ce sont les déplacements ». A pied bien sûr, avec le cas échéant des panneaux de signalisation indiquant les distances en minutes. Mais aussi à vélo. « Car lorsqu'ils vont au travail à bicyclette, les gens font du sport », conclut le médecin, élu dans une agglomération qui comporte 580 km de voies cyclables. Record national.

« On ne peut plus se contenter de satisfaire seulement les demandes des clubs sportifs »

Marco Sentein, président de l'Association nationale des directeurs d'installations et des services des sports

« Notre métier au sein des services des sports évolue et va encore être bouleversé ces prochaines années. D'une manière générale, nous ne devons plus seulement nous demander comment satisfaire les demandes de clubs sportifs pour des créneaux ou autres. Notre spectre est plus large avec de nouveaux pratiquants aux aspirations diverses : auto-organisés dans des disciplines émergentes ou non (running, parkour, crossfit...) ou rassemblés dans une optique de santé, de loisir ou de détente. Nos principales difficultés : premièrement, les identifier puisque, par définition, ces sportifs ne sont pas organisés. Et deuxièmement, leur proposer des équipements avec les problèmes associés de gestion et de responsabilités des élus. C'est pourquoi les aménagements extérieurs constituent pour le moment une vraie réponse, que ce soit au sein de parcs ou sur des espaces tels que des dalles. Enfin, le numérique agit comme une lame de fond. Nous devons et devons nous familiariser avec les applications et leurs possibilités pour gérer et animer nos équipements (accès, fréquentation, etc.).»

Chiffres Clés

- 13,4 Md€ ont été engagés par les collectivités dans le sport en 2013, contre 7,6 Md€ en 2000. Soit une augmentation de 76 % en treize ans.
- 12,1 Md€ ont été dépensés par le bloc communal dans le sport en 2013 (53 % en fonctionnement).
- 317 000 associations sportives existent en France.

LES CHIFFRES CLÉS DU SPORT EN ÎLE-DE-FRANCE

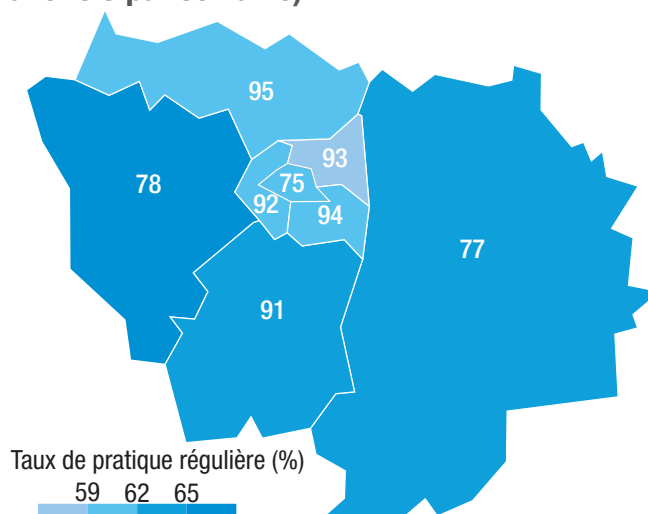
LA PRATIQUE PHYSIQUE ET SPORTIVE
LES CLUBS ET LA PRATIQUE LICENCIÉE
LE DISPOSITIF DU SPORT DE HAUT NIVEAU
LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
L'ÉCONOMIE DU SPORT
LES GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS
LES DIPLÔMES DU SPORT

SEPTEMBRE 2016

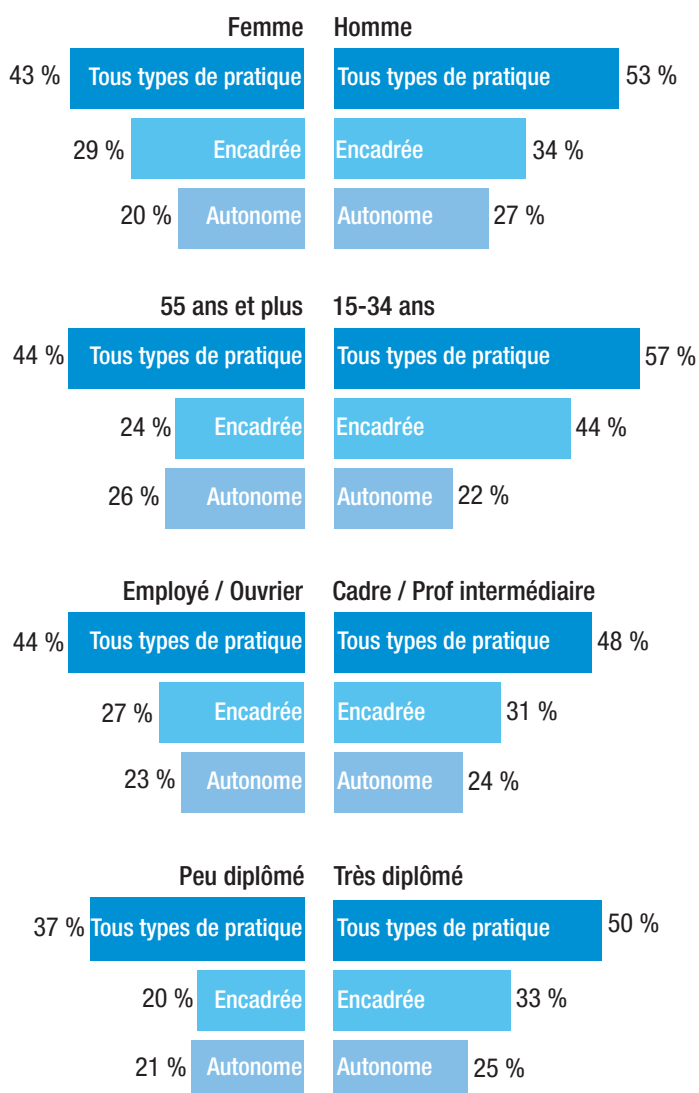
LA PRATIQUE PHYSIQUE ET SPORTIVE

(champ : population de 15 ans ou plus)

Les Yvelines : département qui compte le plus de sportifs réguliers (au moins une fois par semaine)



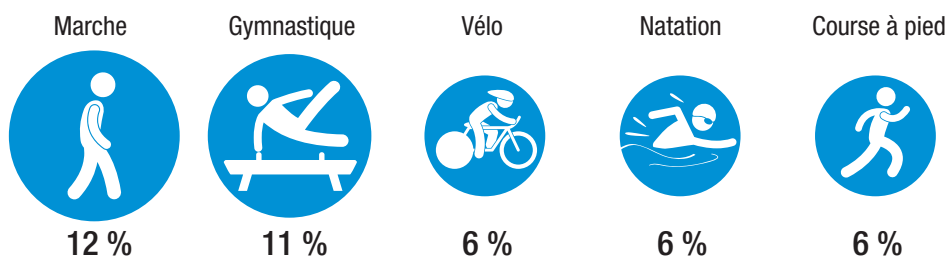
Les hommes, les jeunes, les cadres et les plus diplômés sont plus nombreux à pratiquer au moins 1 heure par semaine



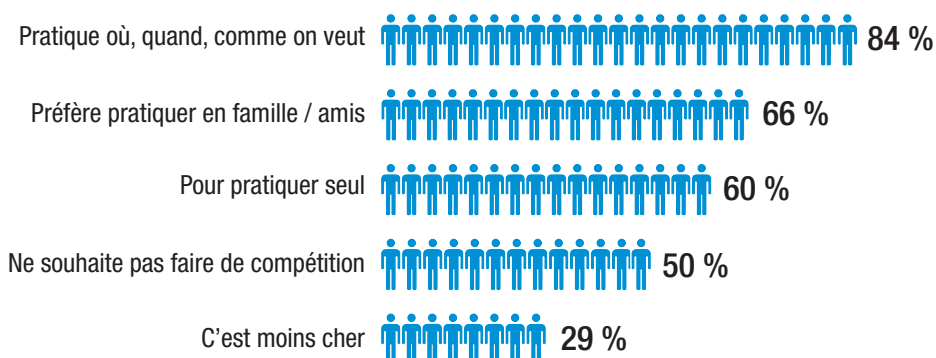
LA PRATIQUE PHYSIQUE ET SPORTIVE

(champ : population des sportifs de 15 ans ou plus)

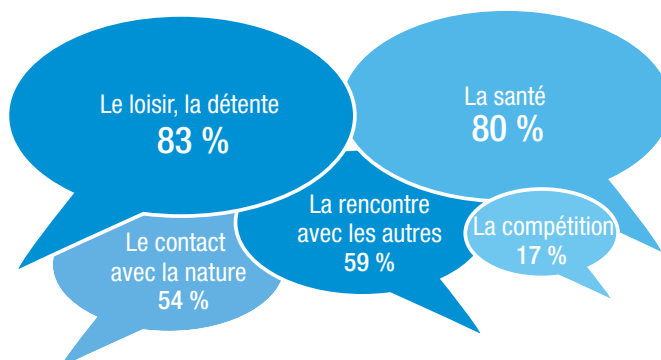
Les principales disciplines pratiquées au moins 1h par semaine



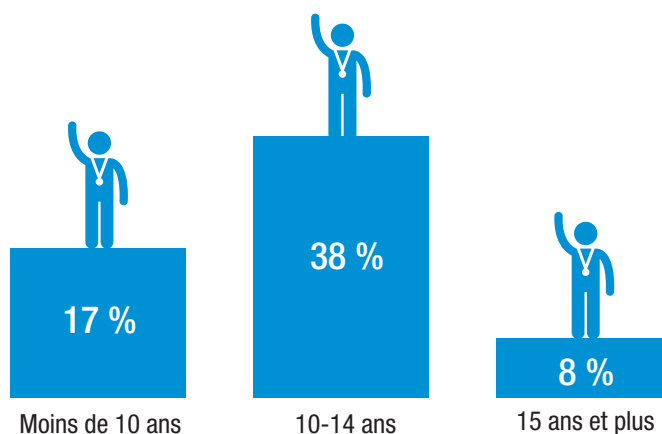
84 % des sportifs pratiquent hors club afin de faire du sport où, quand et comme ils le souhaitent



Quelles sont les motivations des Franciliens ?



10-14 ans : l'âge d'or de la pratique en compétition



(...)

Que sera le sport pour les Français demain ?

19 mai 2018 | Sportbusiness.club.fr | Bruno Fraioli

Libres et connectés. Selon une étude de l'Union Sport & Cycle (USC), présentée mercredi 16 mai à l'occasion de l'assemblée générale du syndicat professionnel, les Français aspirent à une pratique sportive autonome et technologique. «*La tendance majeure du marché est la recherche d'une certaine liberté*», affirme Virgile Caillet, délégué général de l'USC. *Nous sommes à la fin du modèle à la « papa » : licence-club-compétition*. L'enquête réalisée par Ipsos rapporte que seuls 27% des Français souhaitent pratiquer du sport au sein d'une association ou un club. En revanche, ils sont 44% à vouloir en faire librement à la maison et 43% librement en plein-air dans un milieu naturel. «*Cette vision se traduit par la montée en puissance des blogueurs coachs sportifs dont certains ont déjà beaucoup d'abonnés*», ajoute Virgile Caillet.

Pour faire écho à ce désir de liberté, les lieux de pratique sont en mutation. «*On voit se développer les lieux en accès libre, des sites qui se développent plus autour des notions de convivialité et de rassemblement plutôt que l'esprit de compétition*», observe le délégué général d'USC qui cite en exemple l'UCPA. L'organisme a récemment ouvert le Vesubia Mountain Park dans les Alpes Maritimes, un vaste endroit où l'on peut notamment s'initier au canyoning... en indoor. «*Le développement des salles d'escalade, de basket ou de foot 5 s'inscrit aussi dans la mouvance de l'urbanisation des sports outdoor*, précise Virgile Caillet. *Les urbains ne s'interdisent plus ces pratiques de plein air*».

Gamification et connexion

Ces nouvelles pratiques sont poussées aussi par la technologie. «*C'est un phénomène qui accélère le processus*», affirme l'expert. Ainsi, selon l'étude de l'Union Sport & Cycle, 38% des pratiquants mesurent leurs performances avec un appareil connecté, 24% avec le smartphone et 12% avec un bracelet ou une montre. Mieux : 55% attendent encore de nouvelles applications pour leur suivi sportif. Et de cette hyper connexion naissent de nouvelles disciplines. «*Nous entrons dans l'ère de l'hybridation et de la gamification de la pratique*», assure Virgile Caillet. *Le sportif est de plus en plus dans la compétition relatif, grâce, notamment, avec les applications telles Strava ou Running Heroes*. L'e-sport, le padel tennis ou les courses ludiques, telles la Color-Run, sont les meilleures représentations de cette tendance.

(...)

La femme est l'avenir du sport

En cinq ans, le nombre de femmes pratiquant un sport a gagné 2 millions, et sur dix ans c'est 4 millions de plus. Aujourd'hui, les femmes représentent 49% des 38 millions de Français qui pratiquent occasionnellement une activité physique ou sportive, selon une étude Union Sport & Cycle de janvier 2017. Mieux, elles sont 6 millions à déclarer être «*prêtes à commencer ou reprendre une activité sportive* ». Un potentiel énorme. Parmi les disciplines privilégiées pour reprendre une activité figurent le fitness (44%), le vélo (25%), la natation (24%) et la randonnée (21%). Cette tendance est directement visible sur la consommation des produits liés au sport. Les femmes représentent 37% du marché du textile et 33% de celui de la chaussure de sport. Le segment femme en textile a progressé de 10% en 2017 quand dans le même temps celui de l'homme a stagné à +1%.

(...)

[Extraits de l'étude :]

Etes vous intéressé(e) par le sport en général ?

- Total intéressés : 59%
- Hommes 59% / 35-44 ans 65% / CSP+ 64% / Enfant(s) au foyer 63%
- Très intéressé : 22% (Janvier 2017 : 20%)
- Assez intéressé : 37% (Janvier 2017 : 38%)
- Total pas intéressés : 41%
- Femmes 48% / 55-70 ans 45% / Inactifs 7%
- Peu intéressé : 28% (Janvier 2017 : 28%)
- Pas intéressé du tout : 12% (Janvier 2017 : 14%)

Source : Etude Union Sport & Cycle, Ipsos – mai 2018

A l'avenir, comment envisagez-vous votre pratique sportive ?

- Libre à domicile : 44%
- Libre en plein air en milieu naturel : 43%
- Libre en plein air en milieu urbain : 28%
- Au sein d'une association sportive : 27%
- Dans les équipements sportifs de proximité en accès libre : 27%
- Au sein d'un club privé : 20%
- Dans le cadre de mon école, mon université, mon entreprise : 7%

Quels sont les équipements dont vous souhaiteriez disposer dans votre commune pour la pratique sportive ?

- Espace fitness de plein air : 18%
- Piscines : 16%
- Parcours santé : 14%
- Pistes cyclables : 13%
- Murs d'escalade : 12%
- Terrain multisports : 11%

Pour votre pratique future, quelles sont vos attentes en matière de développement technologique ?

- Les applications de suivi de performance : 55%
- Les produits, articles de sport connectés : 31%
- Les applications de coaching virtuel : 30%
- Les équipements reliés aux pratiquants : 21%
- Les équipements et infrastructures connectés : 19%
- Des simulations virtuelles à la maison : 15%
- Des applications de réalité augmentée : 14%

Street workout : simplicité et résistance

ActeursduSport.fr Sylvie Roman | Publié le 01/09/2016

Le fitness outdoor, grand public, commence à faire jeu égal avec le street workout, plus élitiste. Si les travaux de terrassement sont limités, la facilité d'utilisation, la solidité des appareils et leur entretien sont des questions primordiales.

Poney, horloge, tripode, papillon, cheval... derrière ces vocables se cachent des appareils de renforcement musculaire, d'assouplissement et de cardio-training, accessibles à tous et en toute sécurité. Dans la mouvance des parcours de santé, apparus il y a plus de trente ans, les activités de fitness ont peu à peu essaimé dans nos villes. « Difficile de donner avec exactitude le nombre d'aires de fitness de plein air, mais il y en a sans doute plusieurs centaines », explique-t-on au ministère des Sports. « Nous avons lancé notre entreprise en 2006, et nous constatons que le concept est loin de s'essouffler, la pratique se développe toujours », relève la gérante d'une entreprise pionnière, Body Boomer. « Les agrès n'ont pas vraiment changé, on note des petites modifications à la marge, mais les éléments restent très basiques ».

Simplifiés au maximum

Les aires de fitness outdoor relèvent de la réglementation NF EN 16630 et de l'art. L.221-1 du code de la consommation. En plus du nécessaire panneau explicatif positionné sur l'aire, avec les conseils d'utilisation et les interdictions, comme les limitations d'âge (- de 14 ans ou - de 1,40 mètre), un pictogramme est apposé sur chaque appareil, expliquant les muscles travaillés, les effets recherchés... Trois grands groupes d'agrès sont disponibles, relaxation/étirements, musculation et cardio, dans une logique de travail complémentaire. Ils sont issus des appareils de salles de musculation/fitness, adaptés au milieu de plein air, et simplifiés au maximum pour interdire toute manipulation par les utilisateurs : pas de changements de poids par exemple pour la presse, mais la possibilité de jouer sur la résistance, et donc d'augmenter la difficulté pour l'utilisateur. Autre impondérable, la facilité d'utilisation et la grande solidité des appareils puisqu'ils sont en libre accès, et donc soumis aux intempéries et à de multiples usages, et leur entretien. Il faut compter environ 10 000 à 20 000 € TTC pour une aire classique de 6 à 8 agrès.

Préconisations d'entretien

C'est parce que le matériel est en libre accès que tous les constructeurs ont développé des designs basiques, avec des formes arrondies, des hauteurs limitées et des renforts ou protections en matériaux souples. Ces dispositifs « garde-fous » n'exonèrent pas pour autant les maîtres d'ouvrage d'un devoir d'entretien et de révision. « Il est illusoire de dire que ces équipements ne s'entretiennent pas, ou qu'ils sont « garantis à vie », souligne Lionel Martin, co-gérant de ASO France, fabricant et distributeur installé à Albertville. C'est pour cela que tout notre matériel de fitness répond aux mêmes contraintes et normes d'utilisation que les aires de jeux pour enfants, beaucoup plus strictes ». Ensuite, conformément à la réglementation, chaque fabricant accompagne son matériel de préconisations d'utilisation et d'entretien, tous les trimestres ou semestres selon les points à contrôler : capuchons de protection des tubes, écaillage éventuel de la peinture. Il faut alors intervenir très vite pour éviter les risques de corrosion sur les tubes en acier, qualité de l'ancrage et solidité...

Pas de permis de construire

Le sol des aires de fitness est exclu du système normatif et ne nécessite pas de préparations ou de terrassement trop lourds : en général, il suffit d'un « cube » en béton dans lequel est scellé un support de fixation qui reçoit ensuite un poteau principal, support des différents agrès. Le plus souvent, le fabricant préconise la réalisation de « cubes » en béton de 50x50 et 90 cm de haut, enfouis dans le sol. Certains constructeurs ont même conçu leur ligne d'agrès de manière à pouvoir les changer, tout en conservant le cube en béton et le support de fixation. Comme une sorte de jeux de construction, qui permet aux communes équipées de plusieurs sites, de remplacer et « faire tourner » leurs agrès, et ainsi attiser l'intérêt des pratiquants. Par ailleurs « pas besoin de permis de construire, mais selon les lieux d'implantation, une simple DICT suffit - déclaration d'intention de commencement de travaux, qui permettra de connaître les éventuels passages de réseaux (eau, gaz, EDF, télécoms) sous le terrain, et donc, éviter les accidents », explique Michel Gaillard, directeur du service des sports de Massy. Enfin, une fois la structure réalisée, il n'est pas obligatoire de recourir à un bureau de contrôle (comme pour les aires de jeux pour enfants) : cependant c'est une garantie supplémentaire, notamment en cas de litiges, avec le fabricant ou les usagers.

Muscu de rue

Le street workout, ou calisthenics (musculature par le seul poids du corps, sur des appareils) est une nouvelle pratique qui devrait connaître une croissance importante ces prochaines années : apparu il y a quelques années en tant que pratique exclusive, certains lui reconnaissent une filiation russe, lituanienne, voire américaine... Ce qui est certain, c'est que cette forme de gymnastique-musculature est pratiquée depuis des décennies, notamment sur les agrès des parcours de santé, avec des risques de casse du matériel non conçu pour de telles contraintes (sauts, tours, etc.). Pour répondre à cette demande nouvelle, les fabricants (souvent déjà dans le domaine des aires de sports outdoor) proposent une vingtaine d'agrès dédiés, et qui sont conçus comme des parcours, alliant différents matériels. Aujourd'hui, il y aurait déjà une centaine d'aires en France et près de 20 000 pratiquants réguliers ou occasionnels. Un public en général plus jeune et plus sportif que celui qui fréquente les aires de fitness, mais qui compte différents profils : « les puristes qui ne pratiquent que ce sport, et ceux qui pratiquent en complément d'un autre sport, comme l'escalade par exemple », reconnaît Alexandre Flatard, président de la jeune Fédération nationale street-workout calisthenics, pratiquant assidu. Autre différence à prendre en compte par le maître d'ouvrage, les compétitions et les défis entre équipes, et les genres pratiqués. « Il est important d'aérer les agrès, afin de mettre en place un parcours, qui pourra être utilisé par plusieurs pratiquants en même temps. Le côté convivial et de partage est très important dans ce sport », souligne encore Michel Gaillard. Ainsi pour une aire bien conçue, mieux vaut s'attacher les conseils des pratiquants, être à leur écoute, pour connaître leurs pratiques.

(...)

L'espace urbain, nouveau terrain de jeux des sportifs

Techni Cités | David Picot | 19/10/2016

Les modes de pratiques sportives sont en pleine mutation, caractérisés par une montée en puissance des disciplines en accès libre sur l'espace urbain. Ces conduites apparaissent sous l'impulsion de groupes porteurs d'une discipline émergente ou de citoyens en quête de nouvelles façons d'exercer leur activité. Les collectivités s'interrogent sur la meilleure façon d'accompagner ces courants. Et, par conséquent, de permettre l'accès au sport à l'ensemble de leurs concitoyens.

L'histoire a commencé avec la glisse, au milieu des années 1980, mode « fluo ». Le roller a été le premier sport à investir le cœur de nos villes alors conçues pour nous épargner le moindre effort. A l'époque, cette discipline est qualifiée d'« alternative », en opposition au schéma sportif dominant en vigueur : une licence, un club, une fédération. Un quart de siècle plus tard, le roller occupe toujours le pavé mais n'a plus rien d'alternatif. Bien au contraire. Dans sa lignée, BMX, skateboard et autre trottinette freestyle ont pris le relais. Et au-delà de la glisse urbaine, les espaces en accès libre pour jouer au football, au basket-ball, au handball etc., se multiplient en France. Sans oublier ces groupes qui se forment librement, ici ou là, pour courir, marcher, s'adonner à des entraînements de rue – le street workout – ou danser sur des rythmes de zumba !

Le ministère des Sports estime à 35 millions le nombre de pratiquants d'une activité sportive en France, dont 18 millions de licenciés. Si l'exercice au sein des associations sportives reste largement installé, la montée en puissance des sports en accès libre pose question au sein des collectivités. Et, comme le sous-entend Marc Sanchez, président de l'Andes, les maires et les élus locaux marchent sur un fil, façon slackline : « Ils doivent faire face à un véritable challenge : à la fois préserver, défendre et renforcer la dimension associative mais également tenir compte et anticiper les nouvelles tendances. »

La folie des skateparks

Dans ce contexte, le premier réflexe d'une collectivité face à une pratique émergente est souvent de... patienter. L'enjeu étant d'évaluer si elle a affaire à un simple phénomène de mode ou à un mouvement parti pour durer, qu'il convient d'accompagner. Illustration avec le skateboard et les skateparks.

« Il y a vingt ans, nous en recensons une vingtaine de vraiment fonctionnels en France », souligne Luc Bourdin de la FFRS. « Actuellement, il y en aurait plus de 3 000 dont 700 à 800 qui répondent bien aux besoins des pratiquants. Et la majorité est saturée. »

A Saint-Nazaire (68 500 hab, Loire-Atlantique), Kada Mahour, conseiller municipal délégué à l'accompagnement des projets sportifs a piloté la construction d'un skatepark en front de mer. « Avec les jeunes, précise-t-il. Il est très important de les intégrer à la conception. Cela permet d'éviter des erreurs techniques comme la mauvaise inclinaison d'une courbe que nous, non-pratiquants, ne pouvons pas évaluer. Le risque étant que la structure soit inutilisée. »

Ce qui, en l'occurrence, aurait été dommage pour un investissement d'environ un demi-million d'euros. Résultat, il est aujourd'hui « l'un des sites les plus fréquentés de la ville. Pour la pratique, bien sûr, mais aussi pour les balades en famille », sourit l'élu.

Parkour ta ville

A Epinal (32 200 hab., Vosges), Philippe Guibert, le directeur des sports, concède « ne pas trop aimer les pratiques sauvages, sans cadre ». C'est pourquoi, début 2015, il est allé directement à la rencontre d'une poignée d'adolescents qui s'adonnaient au parkour, ou Pk pour les initiés. Dans cette activité inspirée des Yamakasi, le traceur – c'est son nom – enchaîne les passements d'obstacles grâce à ses seules capacités motrices.

« Comme cela semblait attirer pas mal d'adeptes, détaille-t-il, nous avons souhaité les accompagner. Une association a été créée et un gymnase mis à disposition, afin qu'ils puissent s'entraîner l'hiver. »

En attendant, pourquoi pas, la conception d'un free run park. « Car notre volonté est que chaque discipline bénéficie d'un équipement. » Le parkour s'institutionnalise. Il s'installe tellement dans le paysage spinalien qu'il est aussi devenu un moyen de faire découvrir aux touristes comme aux locaux des pans méconnus de la ville ! Et ce, grâce à un partenariat avec une autre association, Parkour tes monuments®, en lien avec l'office du tourisme.

Villes en forme

Au-delà des pratiques émergentes, certaines villes s'organisent également pour proposer des activités en libre accès à un public peu attiré par l'offre associative traditionnelle. C'est le cas de Mulhouse (112 100 hab., Haut-Rhin) et de ses pratiques sportives ouvertes.

« Nous mettons à disposition de nos concitoyens plusieurs gymnases afin qu'ils y exercent leur activité favorite, de façon autonome ou, sur certains créneaux, avec un encadrant de la mairie », explique le maire Jean Rottner. Le dispositif est en place depuis 2013. Il séduit 800 Mulhousiens, adeptes du badminton, du basket-ball, du tennis de table ou du volley-ball. M. Rottner assure qu'il « n'entre pas en concurrence avec le milieu associatif local ». Avant d'ajouter qu'à terme, « l'objectif est aussi de créer des passerelles avec nos clubs ». (...)

Cet élan sportif permet également de moderniser les bons vieux parcours de santé. Istres (43 000 hab., Bouches-du-Rhône) vient ainsi de mettre en place des circuits interactifs. Ils permettent d'accéder à des vidéos et de visualiser des exercices physiques, selon son niveau.

(...)

« Différentes stratégies : diriger, accompagner ou laisser faire »

Benjamin Coignet, sociologue du sport et consultant

Une nouvelle activité sportive émerge en général sous l'influence d'un petit groupe, des adolescents le plus souvent. Ils occupent un espace et y associent des éléments renforçant le sentiment de communauté : un vocabulaire spécifique, un style musical et/ou une tenue codifiée. Le tout avec l'appui bien sûr des réseaux sociaux. Observer une pratique se développer en marge des clubs traditionnels pose beaucoup de questions au sein de la collectivité. Différentes stratégies s'offrent à elle : diriger ces jeunes vers des clubs existants ou la maison de quartier, les accompagner pour qu'ils se structurent en association par exemple. Ou les laisser faire tant que l'activité ne pose pas de problème de sécurité ou de tranquillité publique.

« Favoriser la pratique de tous »

Jean-Paul Charlot, chargé de mission tourisme sportif à la mairie d'Istres

Répondre à ces demandes de pratiques de proximité, libres et parallèles au secteur associatif constitue effectivement une préoccupation dans de nombreuses villes. Mais il convient de s'y pencher car tout le monde doit pouvoir accéder à la pratique. A Istres, nous avons aménagé mi-2015, trois parcours de santé, forestiers et urbains, afin de les rendre interactifs. Grâce à un flashcode intégré à des bornes dédiées, les sportifs peuvent visualiser des exercices à réaliser sur les agrès, depuis leur smartphone. L'enjeu est d'apporter une note pédagogique à la pratique. Sans compter que le système fournit des informations touristiques, selon l'endroit où l'on se trouve.